



Que deviennent les frais de notaires initiaux ?

Par **Huguo**, le **19/05/2011** à **18:07**

Bonjour,

Ma compagne m'a quitté. Elle est partie s'amuser ailleurs.

Nous avons acheté un appart, il y a un 1.

Maintenant, en plus de ma grande détresse, je me pose des questions si je veux gardé et "racheté" sa part.

Les frais de notaire il y a 1 an : 10 000

Les frais d'agence : 8000

Valeur de l'appart 140 000

Soit une transaction de $140\,000 + 8\,000 + 10\,000 = 158\,000$ euros

Mon apport : 15 000

Son Apport : 5 000

Le pret : 138 000 euros.

Comme elle me quitte, est-ce que je doit lui rembourser : sa soulte environ 3000 euros, son apport 5000 euros et les nouveaux frais de notaire pour acheter sa part, 6000 euros.

Soit un chèque final de : $3000 + 5000 + 6000 = 14\,000$ Euros ??? pour pouvoir vivre dans l'appartement ?

OU alors peut-on considérer que ces 5000 d'apport intial correspondent à la moitié des frais de notaire ? et qu'une partie de sa soulte correspond au frais d'agence initiaux ?

Ce qui ferait que payerais 6000 Euros de frais de rachat...

Savez vous si je dois rembourser son apport et sa soulte ou pas ??

Merci pour votre aide

Par **Domil**, le **19/05/2011** à **20:11**

Si l'acte d'achat dit 50/50, vous devez lui payer la moitié de la valeur vénale de la maison d'aujourd'hui